

Apprentis ASE DM 17.03.2020

COVID-19

Chers apprentis de 1^{ère} année,

Dans cette période de crise sanitaire majeure, nous avons besoin que les forces de travail des domaines de la santé et du social se mobilisent pleinement pour assurer un accompagnement correct des personnes dans les établissements.

En qualité d'employeur, nous avons la responsabilité d'assurer votre formation malgré cette situation inédite. Comme la présence en classe n'est plus possible, nous assumerons votre formation en vous demandant d'intervenir sur le terrain, auprès des établissements socio-sanitaires.

Pour ce faire nous vous proposons deux modèles :

1. Vous avez déjà signé un contrat - ou vous avez une promesse de signature - avec un futur employeur qui vous formera pour la 2^{ème} et 3^{ème} année. **Nous vous demandons de contacter votre futur employeur pour proposer vos services jusqu'à la reprise des cours** (actuellement la date officielle est le 30 avril). De ce fait, vous allez soutenir l'effort commun pour assurer l'accompagnement et vous allez anticiper une pratique professionnelle nécessaire. Avec votre investissement, vous garantes une qualité de formation et des résultats positifs pour la suite.
2. Vous n'avez pas encore de contrat d'apprentissage pour la suite. **Nous vous demandons de proposer vos services auprès**

des institutions /établissements qui vous intéressent.

Privilégiez les structures susceptibles de vous engager pour la suite de votre apprentissage. Les besoins sont importants et les institutions seront très favorables à votre offre de service. Nous vous demandons cependant de leur expliquer votre situation future et de solliciter l'opportunité de signer ultérieurement un contrat d'apprentissage.

3. Vous avez trouvé un lieu de stage pratique pour la période actuelle : **Nous vous demandons d'informer le secrétariat par courriel afin que nous puissions répertorier le lieu de stage des apprentis et appeler ceux qui n'ont rien trouvé.** Aucun apprenti ne devrait resté chez lui s'il est disponible pour soutenir l'effort public vis-à-vis de cette pandémie.

Ces démarches vous permettent de choisir votre lieu d'intervention et de vous motiver pour une noble cause.

Nous demandons à ce qu'aucun apprenti ne soit sans activité à partir de la semaine prochaine 23 mars 2020.

Pour les apprentis qui n'auraient pas de solution de travail d'ici à cette échéance, nous vous proposerons des lieux d'interventions en fonction de l'urgence des besoins.

Nous sommes en contact avec les représentants cantonaux de la santé et ils nous sollicitent pour recevoir de l'aide urgente.

Nous comptons sur votre esprit d'initiative et votre solidarité, c'est une belle opportunité pour démontrer votre engagement professionnel auprès des employeurs.

Il est bien entendu, que si vous souffrez des symptômes de la maladie (Toux – fièvre – difficultés respiratoires), vous devez nous avertir de votre situation par courriel et rester confinés chez vous à la maison.

Nous comptons sur vous...